

Programme de bourses d'études Ted Rogers

Objectif et vue d'ensemble du programme

L'objectif de la bourse d'études est d'encourager et de soutenir les étudiants impliqués dans un programme de mentorat d'organisme Grands Frères Grandes Sœurs du Canada (GFGSC) qui commencent leur première année d'études postsecondaires.

A. Nombre, valeur et durée des bourses d'études

En 2018, 20 bourses d'études seront offertes. Chaque bourse d'études d'une valeur de 2 500 \$ par année servira à financer les droits de scolarité postsecondaires et les frais obligatoires, et pourra être renouvelée jusqu'à deux ans (pour un programme collégial) et jusqu'à quatre ans (pour un programme universitaire).

B. Admissibilité

Pour être admissible, un candidat doit :

- être citoyen ou résident permanent du Canada
- commencer sa première année dans un programme d'études postsecondaires à temps plein menant à un premier diplôme à une université ou collège canadien
- Être inscrit en tant que mentor ou mentoré auprès d'un organisme membre des Grands Frères Grandes Sœurs du Canada dans un des programmes de mentorat reconnus à l'échelle nationale suivants :
 - Grands Frères
 - Grandes Sœurs
 - Mentorat à l'école
 - Conversation Club
- Les jeunes dont le dossier a été fermé récemment (depuis moins d'un an) pourraient être admissibles; veuillez communiquer avec rogers.scholarships@bigbrothersbigsisters.ca avant de soumettre une telle candidature.

Établissements postsecondaires admissibles :

- Les établissements d'enseignement canadiens, ou leurs établissements affiliés, reconnus par leur province ou territoire comme ayant le pouvoir de conférer des diplômes (p. ex. les universités, les collèges ou les cégeps – diplômes d'études collégiales « DEC ») sont admissibles.

C. Domaine d'études

- Les bourses ne sont assujetties à aucune restriction quant au programme d'études ou à la discipline.
- Le programme doit être d'une durée minimale de deux ans.
- Les programmes préparatoires à l'université, peu importe la province ou le territoire (p. ex. diplômes préuniversitaires conférés par les cégeps ou les collèges) ne sont pas admissibles.

D. Conditions/Restrictions

- Les étudiants qui entreprennent des études postsecondaires en janvier sont admissibles.
- Les étudiants qui ont pris une pause entre l'obtention de leur diplôme d'études secondaires (ou collégiales, au cégep dans la province du Québec) et le début de leurs études universitaires ou collégiales sont admissibles. Cependant, ils ne doivent pas avoir entrepris d'études postsecondaires, quelles qu'elles soient, durant cette période.

- Les étudiants ayant déjà obtenu une bourse d'études Ted Rogers ne sont pas admissibles.
- Les enfants d'employés/membres du Conseil d'administration des organismes membres Grands Frères Grandes Sœurs et des Grands Frères Grandes Sœurs du Canada ne sont pas admissibles.

E. Administration

Partenaires en bourse d'études Canada, une division d'Universités Canada administre le programme de bourses d'études au nom de Rogers Communications. Le mandat d'Universités Canada est de faciliter l'élaboration des politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la coopération entre les universités et les gouvernements, l'industrie, les collectivités et les établissements à l'étranger. Universités Canada est associée aux entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle effectue pour le compte d'entreprises, d'organismes gouvernementaux ou de fondations privées dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le site www.univcan.ca.
Rogers Communications

Rogers Communications conserve le droit de changer et/ou de mettre fin à la commandite du programme de bourses d'études sans avis préalable.

F. Sélection des boursiers

Le **Comité de sélection du Programme de bourses d'études Ted Rogers** déterminera au moins 20 lauréats d'une bourse. Le Comité de sélection est composé de représentants choisis par l'équipe du personnel de direction des GFGSC. Toutes les décisions sont irrévocables.

Critères d'évaluation :

- l'implication communautaire et les activités parascolaires (c.-à-d. : les activités bénévoles auprès d'organismes de bienfaisance ou communautaires, implication sportive ou au sein d'un club)
- qualités de leadership démontrées
- aspirations et besoins individuels (c.-à-d. : emploi à temps partiel et/ou responsabilités familiales)
- lettres de recommandation (s'assurer d'avoir au moins une lettre de recommandation rédigée par un travailleur social ou un directeur général d'organisme incluant le programme GFGS auquel le mentor/mentoré participe)
- on accordera la préférence aux candidats âgés de moins de 24 ans, à la date limite de soumission des demandes.

G. Candidats retenus

Les candidats retenus recevront une confirmation de leur obtention d'une bourse d'études en mai. Ils seront tenus de compléter le processus d'acceptation de bourses d'études en ligne et de transmettre une preuve d'inscription de l'établissement d'enseignement qu'ils fréquenteront. Les boursiers sont responsables d'informer Universités Canada de tout changement de leurs coordonnées par l'entremise du portail en ligne.

Les candidats retenus doivent s'attendre à ce que leur nom et une photographie d'eux puissent être utilisés à des fins de promotion de la bourse ou d'autres initiatives éducationnelles de Rogers Communications.

Responsabilités des boursiers

Durant leurs études postsecondaires, les boursiers doivent :

- fréquenter l'école à temps plein;
- conserver un bon dossier d'étudiant, exempt de sanction;
- retourner rapidement toute correspondance demandée par Universités Canada avant la date limite indiquée.
Le défaut de satisfaire aux exigences de renouvellement comme établies par Universités Canada pourrait compromettre l'octroi de votre bourse d'études;
- informer Universités Canada de tout changement de leur adresse et de leurs coordonnées.

H. Versement

- Le(s) versement(s) de la bourse d'études ne sera effectué qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études, et après l'examen et l'acceptation par Universités Canada de toutes les pièces justificatives requises.
- Universités Canada versera le montant de la bourse à l'établissement d'enseignement au nom de Rogers.
- Il incombe à l'étudiant de veiller à ce que le paiement de ses frais de scolarité soit effectué dans les délais prévus par l'établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études.
- L'établissement d'enseignement versera les paiements au boursier selon les pratiques en vigueur dans l'établissement d'enseignement.

I. Processus de demande

1. Remplir et soumettre la demande par courriel à rogers.scholarships@bigbrothersbigsisters.ca et joindre la lettre de recommandation requise le 1^{er} février 2018 au plus tard.
2. Sauvegarder un exemplaire électronique de votre demande/lettre de recommandation.
3. Tous les candidats seront avisés du statut de leur demande le 23 février 2018 au plus tard.
4. Les candidats présélectionnés seront tenus de soumettre à nouveau leur demande sur le portail de Rogers aux fins de l'examen final.

J. Documents justificatifs

Vous devrez joindre à cette demande les pièces justificatives décrites ci-dessous. Si des pièces justificatives requises ne sont pas reçues ni approuvées, votre demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée.

Une lettre(s) de recommandation

Une lettre de recommandation est requise pour appuyer votre demande. Nous vous recommandons de demander à un membre du personnel d'un organisme GFGS qui connaît bien votre engagement communautaire ou bénévole et/ou vos activités parascolaires de rédiger votre lettre. Toutes les lettres doivent être datées, dactylographiées sur du papier à en-tête, signées avec une signature originale non électronique et inclure les coordonnées du répondant. Si possible, le répondant doit décrire dans sa lettre sa relation avec le candidat. Les lettres de recommandation doivent être datées de la même année que la demande.

Pour vous aider à rédiger cette lettre, veuillez consulter les directives pour les répondants (page 4).



K. Nous joindre

Grands Frères Grandes Sœurs du Canada
Jackie Skinner, coordinatrice du soutien commercial
Téléphone : 1 800-263-9133 ou 905 639-0461, poste 26 ou Rogers.Scholarships@bigbrothersbigsisters.ca

Lettre de recommandation : Directives pour les répondants

Bourses d'études au premier cycle

On vous a demandé de rédiger une lettre de recommandation à l'intention d'un étudiant qui présente une demande de bourse d'études dans le cadre d'un programme géré par Partenaires en bourses d'études Canada. Rédiger une lettre de recommandation requiert un certain temps. Le candidat et le comité de sélection vous en sont très reconnaissants.

Pour vous aider à rédiger cette lettre, veuillez consulter les lignes directrices du programme de bourses d'études et l'information ci-dessous.

Lettres de recommandation - engagement communautaire ou bénévole et activités parascolaires

Si votre lettre de recommandation concerne l'engagement communautaire ou bénévole ou les activités parascolaires du candidat, veuillez indiquer depuis combien de temps vous le connaissez et à quel titre. Décrivez les fonctions qu'il a occupées et les services qu'il a rendus, et précisez l'incidence de ceux-ci sur l'organisation ou la collectivité concernée. De plus, veuillez indiquer si le candidat a fait preuve d'un leadership exceptionnel ou s'il a fourni un travail extraordinaire et s'il sait surmonter l'adversité.

Veuillez remettre votre lettre directement au candidat pour qu'il puisse la joindre à sa demande. Veuillez également vous assurer qu'elle soit dactylographiée sur papier à en-tête, de la signer et d'inclure vos coordonnées. Nous vous prions de la remettre au candidat dans les plus brefs délais afin qu'il puisse respecter la date limite de présentation des demandes.

Nous vous remercions de prendre le temps d'appuyer ce candidat et de contribuer à rendre le processus de sélection le plus équitable possible.